

**COMPTE-RENDU de REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 18 mars 2019**

Absents : Emmanuel MAREIX pouvoir à Guillaume NERRIERE, Bernard LECOCQ pouvoir à Sébastien PAJOT, Alain JEAN dit Martineau, Raphaël FERRE pouvoir à Paulette LOGEAIS, Sandra ROUSSEAU

Secrétaire : Sylvie LABBE

Avant de débiter la séance, Aline DRACHE coordinatrice-animatrice de la Communauté de Communes du Pays des Achards est venue présenter les ateliers de prévention organisés dans le cadre de Bien vivre chez soi.

L'origine de ces ateliers est issue de la loi d'adaptation de la société au vieillissement adoptée le 28 décembre 2015, applicable au 1^{er} janvier 2016. Cette loi contribue à la fois à renforcer les droits des personnes âgées en perte d'autonomie et à rénover la gouvernance médico-sociale tant sur le plan national que local. Dans chaque département, une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie va adopter un programme coordonné de financement des actions de prévention de toutes personnes âgées de 60 ans et plus. La conférence a vocation à financer à la fois les actions collectives de prévention et de lutte contre l'isolement, mais aussi des aides individuelles pour faciliter l'accès aux aides techniques pour les personnes âgées à revenus modestes.

Pour les actions collectives, la Communauté de Communes du Pays des Achards a décidé de mettre en place pour l'année 2019 (avril 2019) et début 2020 (mai 2020), 22 ateliers de prévention dans différentes thématiques. Sont donc programmés les ateliers suivants :

Bien vivre en société

- Améliorer votre communication pour améliorer vos relations.
- Comment communiquer avec sa tablette ?
- Comment communiquer avec son ordinateur ?
- Garder une belle image de soi au fil des années.
- Comprendre le deuil pour mieux le traverser.
- Inter-génération, réunir sagesse et jeunesse autour d'une belle image de soi.
- Inter-génération, réunir sagesse et jeunesse pour mieux se connaître.
- Oser les cafés-débats.
- Construire une vie affective épanouie tout au long de sa vie.
- Exprimez votre créativité.

Bien vivre en préservant sa santé

- Dormir pour bien vieillir.
- Adapter ses repas pour prendre soin de soi.
- Penser à se détendre.
- Prévenir la polymédication pour bien vieillir.
- Faire fonctionner ses neurones, tout un programme.
- Bien dans son corps, bien dans sa tête.

Bien vivre en toute sérénité

- Avoir les bons réflexes pour sa sécurité.
- Anticiper pour vivre en toute sérénité.
- Conduire en toute sécurité.

Et aussi

- Economiser, valoriser pour soi, pour l'environnement.
- Découvrez l'histoire de vos villages.
- Passez votre certificat d'études.

Ces différents ateliers seront répartis sur l'ensemble du territoire du Pays des Achards et les seniors pourront y participer selon leur thème préférentiel dans n'importe quelle commune. Une participation de 10 € sera demandée pour une journée entière et 5 € pour une demi-journée. Dans le cas où une personne âgée ne peut pas se déplacer, Aline DRACHE peut aller la chercher, contre une participation financière.

Un courrier a été transmis aux séniors de La Chapelle-Hermier pour les convier à une réunion de présentation qui aura lieu le mardi 26 mars 2019 à 16h à la salle polyvalente.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 février 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 18 février 2019. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – Décisions prises par délégation

Aucune décision prise.

3 – Délibérations

N°2019-07-01 – Avenants aux marchés de travaux de construction d'un bloc vestiaires sportifs

Considérant que par délibération du 28 mai 2018, les marchés publics concernant les lots pour la construction du bloc vestiaires football-tennis réalisés selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-360, ont été attribués.

Considérant que certaines prestations ont dû être modifiées pour être adaptées au projet,

Considérant qu'il convient en conséquence de diminuer ou d'augmenter le montant du marché de certains lots comme suit :

Lot n° 1 – Gros-œuvre-Enduit – AGESIBAT

Montant initial du marché HT : 105 500,00 €
Montant de l'avenant HT : 2 004,34 €
Montant du marché HT : 107 504,34 €

Montant du marché TTC : 129 005,21 €

Lot n°2 – Couverture – Bac acier – BATITECH SA

Montant initial du marché HT : 23 000,00 €
Montant de l'avenant HT : 1 292,50 €
Montant du marché HT : 24 292,50 €

Montant du marché TTC : 29 151,00 €

Lot n° 4 – Cloisons sèches – plafond – TEXIER Bernard

Montant initial du marché HT : 19 855,90 €
Montant de l'avenant HT : 456,32 €
Montant du marché HT : 20 312,22 €

Montant du marché TTC : 24 372,66 €

Lot n° 8 – Plomberie – sanitaires – GAUVRIT Christophe

Montant initial du marché HT : 32 492,98 €
Montant de l'avenant HT : - 6 259,40 €
Montant du marché HT : 26 233,58 €

Montant du marché TTC : 31 480,30 €

Le montant global s'élève :

Montant initial marché total : 355 075,00 € HT
Montant marché réévalué : 351 842,16 € HT

Nouveau montant du marché global TTC : 422 210,59 €

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **Prend acte de l'augmentation du montant du marché des lots 1, 2, 4 et la diminution du montant du lot 8 tels que décrits ci-dessus,**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 aux marchés précités correspondants.**
- **Indique que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget primitif 2019.**

N°2019-08 – SYDEV : aménagement des abords des infrastructures sportives

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal lors de la réunion du 21 janvier 2019 avaient décidé de ne pas accepter la proposition du SYDEV qui portait sur la fourniture et pose de deux candélabres aux abords des infrastructures sportives. L'offre présentait un coût total de 7 864 € dont 5 505 € à la charge de la commune. Le conseil avait émis le souhait d'un seul mât comme celui implanté sur la place de la mairie.

Monsieur le Maire présente une nouvelle proposition comprenant :

- Création d'un réseau souterrain EP,
- Fourniture, pose et raccordement câble,
- Fourniture, pose et raccordement d'un mât complété de 3 foyers lumineux.

Le projet est estimé à 9 152 € dont 6 407 € restant à la charge de la commune.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide l'estimation du SYDEV telle que décrite ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne marche de ce dossier.

Clôture de la séance à 22H45